

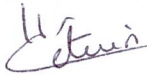
Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240823-2024-DM-103A-AU
Date de télétransmission : 03/09/2024
Date de réception préfecture : 03/09/2024

publié - Notifié le 03/09/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur

Valérie HETUIN



Département du Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-103A du 23 août 2024

OBJET : URBANISME - Actes relatifs au droit d'occupation des sols - Permis de Démolir (2.2.3).

URBANISME - Dépôt d'un Permis de démolir - Démolition totale d'un bâtiment - Parcelles AC 89, sise 14 rue Pierre Sébard.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune a pour projet la démolition totale du bâtiment - Parcelle cadastrée AC 89, sise 14 rue Pierre Sébard, 95190 Goussainville,

Considérant que, pour ce faire, un permis de démolir doit être déposé,

DECIDE

Article Unique : DE DEPOSER un permis de démolir de la totalité du bâtiment, sise 14 rue Pierre Sébard - 95190 Goussainville, parcelle cadastrée AC 89.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.